

Guide

Rédiger sa communication sur l'engagement (COE)



Global Compact
Réseau France



Table des matières

- INTRODUCTION 3
- PRÉSENTATION DU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES 3
- RAPPEL DES DIX PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES..... 4
- L'ENGAGEMENT..... 5
- PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE, L'APPRENTISSAGE ET LES PROGRÈS..... 5
- COMMUNICATION SUR L'ENGAGEMENT : RÈGLES ET CONDITIONS..... 6
- MODÈLE SIMPLE DE COE 9
- CONTACT 12

INTRODUCTION

Ce guide vise à aider les organisations membres du Global Compact dans la rédaction de leur Communication sur l'Engagement (COE).

La première partie de ce guide vous présente les pré-requis d'une Communication sur l'Engagement (COE), à savoir les éléments attendus, la forme du document et les délais de publication.

La deuxième partie donne des exemples concrets d'actions, selon leur type.

Et enfin, la troisième et dernière partie détaille les étapes à respecter pour poster sa COE sur le site du Global Compact des Nations Unies.

Attention ! Si votre structure est une entreprise, elle s'engage à publier une Communication sur les Progrès (COP) et non une COE.

Les règles de rédaction des COP sont disponibles dans le guide du même nom.

PRÉSENTATION DU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

Le Global Compact (ou Pacte Mondial) des Nations Unies a été lancé en 2000 par Kofi Annan, comme un appel aux organisations à aligner volontairement leurs opérations et stratégies avec dix principes universellement acceptés dans les domaines des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement, et de la lutte contre la corruption. L'adhésion au Global Compact implique que l'organisation communique régulièrement sur ses engagements et également d'agir en faveur des objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les Dix principes du Global Compact des Nations Unies découlent de :

- La Déclaration Universelle des droits de l'Homme ;
- La Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail ;
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- La Convention des Nations Unies contre la corruption.

Le Global Compact France, rédacteur de ce document, est le relais local officiel du Global Compact des Nations Unies. Vous pouvez nous contacter pour toute question au 01.80.48.90.70 ou à l'adresse contact@globalcompact-france.org.

RAPPEL DES DIX PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

LES DIX PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES



DROITS DE L'HOMME

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi



ENVIRONNEMENT

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies sont dérivés de : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

L'ENGAGEMENT

À quoi s'engage-t-on en rejoignant le Global Compact des Nations Unies ?

Le Global Compact est une initiative qui nécessite l'**engagement personnel du plus haut dirigeant et le soutien de la direction de l'organisation.**

En rejoignant cette initiative, une organisation s'engage publiquement à mettre en œuvre et promouvoir les dix principes universels, ainsi qu'à

- Faire du Global Compact et de ses principes une partie intégrante de sa stratégie, de ses opérations et de sa culture.
- Intégrer les dix principes dans les processus de prise de décision au plus haut niveau de gouvernance de l'organisation.
- Agir pour soutenir les objectifs et thèmes des Nations Unies, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD).
- Communiquer tous les deux ans avec ses parties prenantes sur les progrès effectués dans la mise en place des principes, idéalement intégrés dans le rapport annuel ou un document public équivalent (Communication sur l'Engagement (COE)).
- Faire progresser le Global Compact des Nations Unies et les pratiques professionnelles responsables par l'engagement et le soutien des pairs, partenaires, clients, consommateurs et du public au sens large.
- Participer aux activités des réseaux locaux du Global Compact.

PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE, L'APPRENTISSAGE ET LES PROGRÈS

Qu'est-ce qu'une COE ? Quelle en est la finalité ?

Depuis le 31 octobre 2013, les organisations à but non lucratif doivent publier tous les deux ans un rapport public à destination de leurs parties prenantes, sur les actions menées dans le cadre de leur engagement envers le Global Compact. Ce document est appelé **Communication sur l'Engagement, ou COE.**

La publication des COE permet de faire preuve de responsabilité, de transparence et d'amélioration continue. Si le Global Compact n'évalue ou n'audite pas les déclarations des organisations, les COE sont néanmoins publiques sur [son site](#) afin d'encourager leur vérification par les parties prenantes.

Les organisations y partagent leurs démarches, aidant et inspirant ainsi les autres membres et leurs parties prenantes à progresser. Le [site du Global Compact des Nations Unies](#) constitue une « bibliothèque » de progrès pour tous les membres. Vous pouvez consulter les profils et COE des plus de 3 000 organisations à but non lucratif membres et affiner votre recherche par pays, secteur et date d'adhésion.

COMMUNICATION SUR L'ENGAGEMENT : RÈGLES ET CONDITIONS

Contenu de la COE

Que doit comprendre une COE ?

1. Une déclaration de renouvellement signée

Une déclaration par laquelle le Président, Directeur général ou son équivalent exprime son soutien continu au Global Compact des Nations Unies et renouvelle son engagement envers l'initiative et ses principes. Cela peut être un édit ou une lettre à part.

Concrètement

Rappeler la date d'adhésion, l'historique de l'engagement, la politique et les valeurs de l'organisation, et formuler le renouvellement de l'engagement envers le Global Compact des Nations Unies et ses principes. La signature manuscrite ou électronique doit idéalement apparaître.

2. Une description des actions pratiques

Toute politique, procédure et activité pertinente, prises ou planifiées par l'organisation dans les deux années qui viennent de s'écouler afin de promouvoir et de mettre en œuvre les Dix principes du Global Compact pour un ou plusieurs des quatre thèmes : Droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption.

Concrètement

Description pragmatique des actions de l'année et de la manière dont elles ont été mises en place.

Exemple : mise en place de formations linguistiques, investissement dans une machine plus écologique, manifestation dans laquelle la structure a fait la promotion du Global Compact.

3. Une mesure des résultats

C'est-à-dire lister les indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs les plus pertinents afin de mesurer les résultats de ces activités.

Concrètement

Pas de résultats financiers mais des indicateurs extra-financiers liés aux actions mises en place permettant d'apprécier la progression et l'engagement de l'organisation.

Exemple : Nombre de personnes ayant participé à la manifestation.

Format

Afin que la COE soit accessible au plus grand nombre, il est recommandé de la publier sur votre site internet et d'en faire la promotion au travers de vos canaux de communication (réseaux sociaux, newsletter, etc.).

Le format d'une COE est flexible (document PDF, PowerPoint, infographie, etc.). Elle peut être rédigée dans toutes les langues, idéalement celle des parties prenantes.

Un rapport annuel d'activité peut constituer une COE à la condition qu'il remplisse les conditions énoncées en page 6.

Logos

Vous pouvez **faire une demande d'utilisation** pour le logo officiel du Global Compact des Nations Unies qui répond à une politique d'utilisation encadrée :

Logo « We support / Nous soutenons » du Global Compact des Nations Unies



Pour cela, rendez-vous sur le site www.unglobalcompact.org et connectez-vous à votre espace en ligne via l'onglet "Sign in". Cliquez sur l'onglet "**Logo requests**" puis "**New logo request**".

→ **Voir la procédure à suivre [ici](#).**

Tout autre logo

Ces logos sont réservés à l'utilisation du Global Compact des Nations Unies et du Global Compact France. **Ils ne peuvent pas être utilisés par les adhérents.**



Global Compact
Réseau France



United Nations
Global Compact

Dépôt et auto-évaluation

Tout membre doit déposer sa COE sur le site internet du Global Compact des Nations Unies (www.unglobalcompact.org). Les organisations doivent également remplir un questionnaire d'auto-évaluation sur le contenu de la COE. Un guide est disponible dans [notre bibliothèque documentaire](#) pour vous accompagner dans cette démarche.

Date d'échéance de la COE

Les organisations membres doivent mettre en ligne leur première COE dans un **délai de deux ans à compter de la date d'adhésion au Global Compact**. Les COE suivantes doivent être publiées tous les deux ans à compter de la date de publication de la COE précédente. Les organisations à but non lucratif sont encouragées, sans obligation, à déposer une COE tous les ans pour une plus grande transparence.

Conséquences de non-publication de la COE dans le délai imparti

Statut de non communicant

Un membre est considéré comme « non communicant » s'il a omis de déposer sa COE dans les délais requis. Ce statut est rendu public sur le site du Global Compact des Nations Unies.

Exclusion du Global Compact

Si un membre non communicant omet de déposer une COE dans un délai d'un an à compter de son passage au statut « non-communicant », il est exclu du Global Compact. Ce statut est rendu public sur le site du Global Compact des Nations Unies.

Le Global Compact France se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches pour réintégrer l'initiative suite à une exclusion pour défaut de communication.

Si vous souhaitez quitter l'initiative, vous pouvez en faire la demande et le profil de votre organisation sera supprimé du site du Global Compact des Nations Unies. Merci d'écrire à contact@globalcompact-france.org.

Modification des dates limites de publication

Demande d'harmonisation

Les organisations peuvent harmoniser leur date limite de publication de la COE avec celle de leurs rapports annuels. Il suffit de déposer une demande d'harmonisation sur le site du Global Compact en indiquant la date de dépôt souhaitée. Cette demande permet de décaler une seule fois l'échéance, de 11 mois au maximum. Le Global Compact France vous propose un guide spécifique [à disposition](#).

Demande de délai

En cas de retard prévisible dans la publication de la COE, les membres peuvent demander un délai de 90 jours supplémentaires. Il suffit de déposer une lettre de demande de délai sur le site du Global Compact, en fournissant une explication, afin de respecter le principe de transparence. Le Global Compact France peut vous accompagner dans [cette démarche](#).

MODÈLE SIMPLE DE COE

Cette section vous propose une structure et des suggestions sur la manière dont une organisation peut rédiger sa COE. Les suggestions sont accompagnées d'exemples sélectionnés parmi les COE françaises déposées sur le site web du Global Compact des Nations Unies.

1. Déclaration de soutien continu du dirigeant

Exemple

[Date]

À nos parties prenantes :

Je suis heureux/heureuse de confirmer que [Nom de l'organisation] réitère son soutien envers le Global Compact des Nations Unies et ses dix principes dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ceci représente notre Communication sur l'Engagement auprès du Global Compact des Nations Unies. Vos réactions sur son contenu sont les bienvenues.

Dans cette Communication sur l'Engagement, nous décrivons les actions prises par notre organisation pour soutenir le Global Compact des Nations Unies et ses principes. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

[Nom complet]

[Titre]

2. Description des actions

Retrouvez ci-dessous des pistes et idées d'actions à déployer pour soutenir les principes du Global Compact et alimenter votre COE, selon la nature de votre organisation.

Milieu universitaire

Comment contribuer ?

- ➔ Appliquer les principes du Global Compact aux activités internes et faire part des avancées conformément aux exigences de la Communication sur l'Engagement (obligatoire)
- ➔ Promouvoir le Global Compact et ses principes à travers l'une des activités suivantes (au moins une des options suivantes est requise) :
 - Dispenser des formations sur les thèmes liés au Global Compact
 - Mener des recherches appliquées et stimuler la réflexion en lien avec le Global Compact
 - Diffuser les principes du Global Compact
 - Soutenir les entreprises participant au Global Compact des Nations Unies dans leurs efforts en faveur du développement durable et de la transparence

- Accorder des moyens aux réseaux locaux du Global Compact et/ou au bureau du Global Compact

Associations professionnelles

Comment contribuer ?

- Attirer de nouveaux participants au Global Compact des Nations Unies par des initiatives de communication et de sensibilisation
- Organiser pour leurs membres des activités d'apprentissage et de dialogue, des ateliers et des formations sur le Global Compact des Nations Unies et des thèmes spécifiques liés au développement durable des entreprises
- Apporter leur savoir-faire et/ou l'opinion de leurs membres aux groupes de travail et aux initiatives spécifiques du Global Compact
- Impliquer leurs membres dans des actions collectives sur des questions liées au Global Compact
- Accueillir le secrétariat d'un réseau local du Global Compact

Villes

Comment contribuer ?

- Mettre en œuvre et promouvoir les dix principes du Global Compact des Nations Unies dans la gestion et l'administration de la ville ou de la région
- Soutenir les entreprises et autres parties prenantes dans la création ou la mise en œuvre d'initiatives de développement durable transparentes et bénéfiques pour la ville, la région et/ou la collectivité en général
- Disposer d'un plan de développement durable dédié ou d'un plan global au niveau de la ville ou de la région qui intègre les dimensions écologique, économique, politique et culturelle du développement durable du territoire
- Affirmer publiquement sa participation au Global Compact et promouvoir l'initiative et les dix principes dans sa sphère d'influence
- S'impliquer dans des activités du réseau local du Global Compact
- Utiliser les outils et les méthodes d'évaluation développés par le Programme du Global Compact pour les villes et partager les connaissances et les innovations obtenues grâce à ces outils. Cela peut prendre la forme de publications dédiées ou de rapports annuels.
- Participer au niveau « Leader » du Programme du Global Compact pour les villes, et/ou
- Participer au niveau « Innovation », en entreprenant un projet pluri-annuel visant à résoudre un ou plusieurs problèmes complexes ou apparemment insolubles de la ville ou de la région, avec l'appui des responsables d'entreprises, de la société civile et des autorités.

Monde du travail et syndicats

Comment contribuer ?

- Instaurer un dialogue avec les entreprises et les ONG engagées dans le Global Compact
- Participer aux réseaux locaux du Global Compact
- Examiner les performances de l'entreprise et ses droits en matière de développement durable

Société civile

Comment contribuer ?

- S'impliquer dans les réseaux locaux du Global Compact
- Rejoindre et/ou proposer des projets de partenariat sur le développement durable des entreprises
- Impliquer les entreprises dans les domaines liés au Global Compact
- Rejoindre et/ou soutenir des initiatives et axes de travail spécifiques
- Commenter les informations données par les entreprises dans le cadre de la Communication sur le progrès
- Participer aux événements du Global Compact au niveau mondial et local

Secteur public

Comment contribuer ?

- Participer aux réseaux locaux du Global Compact
- Rejoindre et/ou proposer des projets de partenariat
- Intérioriser le Global Compact et impliquer les entreprises
- Rejoindre et/ou soutenir des initiatives et axes de travail spécifiques
- Participer à des événements internationaux, régionaux et locaux

3. Mesure des résultats

Exemples :

- Nombre de personnes sensibilisées aux principes du Global Compact grâce à vos actions
- Expertise apportée par votre organisation pour faire avancer les objectifs du réseau local du Global Compact dans votre pays
- Partenariats officiels avec des objectifs communs pour faire avancer les principes du Global Compact des Nations Unies

PUBLIER SA COE EN LIGNE

Comment déposer votre COE ?

Une fois votre COE terminée, vous pouvez la publier sur le site internet du Global Compact. N'hésitez pas à nous l'envoyer (contact@globalcompact-france.org) pour une relecture préalable. Ce service est exclusivement réservé aux membres du Global Compact à jour de leur cotisation.

1. Accédez au site du Global Compact des Nations Unies : www.unglobalcompact.org/login et identifiez-vous à l'aide de vos codes d'accès personnels.
2. Cliquez sur l'onglet « Dashboard », puis sur « COEs » et « New Communication on Engagement ».
3. Choisissez soit : "COE Submission" ou "New COE Submission".
4. Choisissez le nom de votre COE, son format (document propre, inclus dans le rapport développement durable ou le rapport annuel), la période couverte.
5. On vous demandera de répondre à des questions sur le format et le contenu de votre COE.
6. Cliquez sur l'onglet « Submit your COE », téléchargez la COE de votre organisation sous fichier PDF. Vous pouvez ajouter plusieurs documents en cliquant sur « Additional PDF file ».
7. Effectuez une dernière vérification, car il n'est ensuite plus possible d'apporter des modifications.
8. Cliquez sur "Submit". Votre COE a été déposée.

Nous vous invitons à vérifier dans l'onglet « contacts » que les informations enregistrées sont bien à jour.

Pour voir la COE publiée, cliquez sur « View public version » dans l'écran des résultats. Vous serez alors dirigé vers la page publique de votre COE. Vous pouvez également accéder à votre profil public, qui contient toutes vos COE publiées, en cherchant votre entreprise dans « Participant search » www.unglobalcompact.org/participants/search.

Votre COE sera également automatiquement publiée sur le site français (www.globalcompact-france.org). Un accompagnement individuel et un guide détaillé pour poster votre COE sont disponibles sur demande à contact@globalcompact-france.org.

CONTACT

Pour toute information complémentaire ou en cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter :

E-mail : contact@globalcompact-france.org

Adresse : Global Compact France - 1, rue du Louvre 75001 Paris

Téléphone : +33 (0)1 80 48 90 70